SYNDICAT FRANCILIEN
COMMUNICATION
CONSEIL CULTURE

PENDANT L'ETE, LES PROJETS CONTINUENT …

LA CFDT ET LES ORGANISATIONS SYNDICALES CGT, SUD ET FO ONT RENCONTRE LA DIRECTION LORS D'UNE CDSP DE PRESENTATION LE 27 JUIN 2013.

3 projets ont été abordés :

- ⇨ **L'évolution des virements spécifiques**
- ⇨ **La création de la Direction Qualité et Soutien Opérationnel (DQSO)**
- ⇨ **Le programme de dématérialisation du courrier. Perspective de montées en charge**

VIREMENTS SPECIFIQUES

D'ici la fin de l'année, un grand nombre de virements saisis chaque jour par les collègues de PGEO seront directement traités par les agents à l'origine de ces opérations (services clientèles et SGE) via l'outil SAFRAN. Dans ce cas précis, la saisie sera donc en quelque sorte transférée de PGEO (qui subira une forte baisse de l'activité) vers les services clientèles. Même si on nous annonce que l'utilisation de SAFRAN ne pose aucun problème, la CFDT demande à ce qu'il soit tenu compte de cette tâche supplémentaire dans l'organisation du travail des collègues de SGE et de VDC/PCE (sur le centre de Paris).

CREATION DE LA DIRECTION DE LA QUALITE ET DU SOUTIEN OPERATIONNEL (DQSO) : LE CHANGEMENT DANS LA CONTINUITE

Il s'agit en fait de la nouvelle appellation du service OFSEP. A Paris, son activité s'organisera autour de deux pôles :

- Un pôle organisation et système d'information
- Un pôle qualité opérationnel et innovation participative

(Pour les centres encore dotés d'un service clientèle, il existera un troisième pôle : le pôle synergie bancaire) Cette nouvelle entité sera chapeautée par deux directions métiers de la DO.

Les missions de la DQSO seront en gros les mêmes que celles d'OFSEP, avec une volonté annoncée de mettre en avant la qualité (création d'un poste de responsable qualité opérationnelle groupe A).

Au niveau du personnel, le « nouveau » service fonctionnera à « iso-périmètre » (terme technico-barbare pour indiquer que le nombre de collègues nécessaires pour assurer la bonne marche de la future DQSO est identique à celui d'OFSEP, soit neuf personnes)

PROGRAMME DE DEMATERIALISATION DU COURRIER

Le projet de numérisation des documents semble entrer dans une phase plus active, car en plus de traiter les documents destinés aux services réclamations de Nantes, Rouen Rennes et Bordeaux, le service courrier numérisera d'ici mars 2014 la totalité des flux destinés aux services clientèles de ces mêmes centres.

On a également appris que les scanners BANCTEC installés au courrier, très chers et, pour l'instant, très loin de fonctionner à leurs pleines capacités numériseront des dossiers de demandes de financement des Collectivités locales.

La CFDT s'est également étonnée de l'absence du centre de Paris (Ile de France) dans le calendrier de déploiement du projet de numérisation. Certains services de ce centre (SGE, VDC/PCE) devant stocker et visualiser en permanence un nombre très important de documents reçus gagneraient pourtant à leur scannerisation.

SUITE ⇨

Les collaborateurs d'OFSEP pourront tous, s'ils le souhaitent, se positionner sur un poste à la DQSO, à la notable et regrettable exception des deux secrétaires qui voient leur fonction supprimée. Bien que la direction affirme être d'ores et déjà en phase d'écoute et d'accompagnement des deux collègues concernées (elles bénéficieront du dispositif AMB2), force et de constater une fois de plus que la fonction de secrétaire n'est plus très en vogue au sein des centres financiers (où elle est du reste peu reconnue).
La CFDT a réclamé le maintien d'au moins un des deux postes de secrétariat.

REORGS A LA PRODUCTION : PAS D'AMB2 AU RABAIS… OU A GEOMETRIE VARIABLE !!!

Dans le domaine de la production, les CDSP se sont succédées ces derniers mois, au niveau national et local. A terme, les projets annoncés (Tenue de Compte, évolution de la filière Moyens de Paiements, Virements Spécifiques…) modifieront en profondeur l'organisation des services et l'activité des agents.

Telles qu'elles ont été présentées, ces évolutions devraient se traduire par une simplification des processus, des traitements plus rapides, par une meilleure satisfaction du client… et aussi par des gains de productivité très importants (moins de personnel nécessaire pour traiter l'activité).

On sait déjà que la mise en œuvre du projet Tenue de Compte (THALER) provoquera une forte réduction du trafic et une diminution de l'effectif dans certains services (PGOO et pôle instances, par exemple).

A chaque CDSP de présentation, et à chaque occasion, la CFDT a réclamé l'application des accords AMB2 pour les collègues fortement impactés par ces différents projets. A chaque fois, la réponse de la direction n'a pas été claire. Tout en reconnaissant que ces évolutions impliquaient des réorganisations (car il faut bien les appeler comme cela !), nos interlocuteurs ont, soit reporté à une CDSP ultérieure toute décision dans ce domaine, soit ergoté sur la notion de «changement de métier » pour définir qui était susceptible d'entrer ou non dans le champs d'application des accords AMB. La direction a même évoqué une application d'AMB2 par petits bouts, à géométrie variable en quelque sorte !

GARDER L'ESPRIT ET LA LETTRE D'AMB2

Pour la CFDT, et compte tenu des enjeux, l'heure n'est pas à mégoter et à tergiverser pour décider qui serait concerné ou pas par l'application d'AMB2. Les volets sociaux et financiers (prime de 2000 euros) des accords doivent accompagner le plus largement possible ces changements et surtout les collègues qui vont les subir.

A ce titre, la CDSP nationale sur l'évolution de la filière Moyens de Paiement a marqué une nette avancée, car sous la pression des QUATRE organisations syndicales (CFDT, SUD, CGT, et FO), la direction a reconnu que les accords AMB2 devaient s'appliquer à tous les agents de la production dont l'activité serait « fortement modifiée » par les réorganisations. **Donc acte, mais la CFDT restera vigilante et veillera à ce que la notion « d'activité fortement modifiée » ne soit pas interprétée au détriment des collègues « réorganisés ».**

S'il faut tirer ne serait-ce qu'une seule leçon du Grand Dialogue, ou de ce qui en reste, c'est la nécessité de l'accompagnement du changement. Il faut respecter l'esprit et la lettre des textes d'AMB2, qui doivent continuer à incarner l'accompagnement de ce changement, sans mesquinerie.

Les militants CFDT sont à votre disposition. N'hésitez pas à les interpeller !

La Section CFDT

cfdtsf3c.org
SYNDICAT FRANCILIEN COMMUNICATION CONSEIL CULTURE
23 rue d'Alleray 75015 PARIS
Tél : 01 40 29 82 00
Fax : 01 40 29 82 10
contact@cfdtsf3c.org